

Amélioration des pratiques en cancérologie

L'audit régional des pratiques en cancérologie dans le Nord-Pas-de-Calais

CONTEXTE

L'objectif 7 du Plan cancer 2014-2017 vise à « assurer des prises en charge globales et personnalisées ».

Le RRC et les 3C ont pour mission de faciliter la mise en oeuvre des critères transversaux de qualité dans les établissements de santé.

Afin d'harmoniser les pratiques et d'assurer une équité des soins des patients quel que soit leur lieu de prise en charge, le RRC propose à ses établissements membres d'effectuer un Audit régional des pratiques en cancérologie tous les 2 ans en collaboration avec les Centres de Coordination en Cancérologie (3C).

Cet audit doit permettre aux établissements d'établir un plan d'amélioration de leurs pratiques et au RRC d'établir un plan d'action régional avec les 3C, associé à des indicateurs de suivi.

OBJECTIFS

étape 1 Elaboration de la méthodologie de l'audit et de la grille de recueil afin : d'Evaluer les modalités de passage en Réunions de Concertation Pluridisciplinaire – la traçabilité du Dispositif d'Annonce – la remise du Programme Personnalisé de Soins – la présence de Compte-Rendu tout au long du parcours patient lors d'un primo diagnostic pour tout type de cancer et tout type de traitement.

étape 2 Validation de la méthodologie et de la grille de recueil

étape 3 Envoi de la méthodologie aux 58 établissements autorisés

étape 4 Mise en oeuvre de l'évaluation dans les établissements, sélection des dossiers et recueil des données via le logiciel Sphinx

étape 5 Analyse des données

étape 6 Validation des modalités de diffusion des résultats

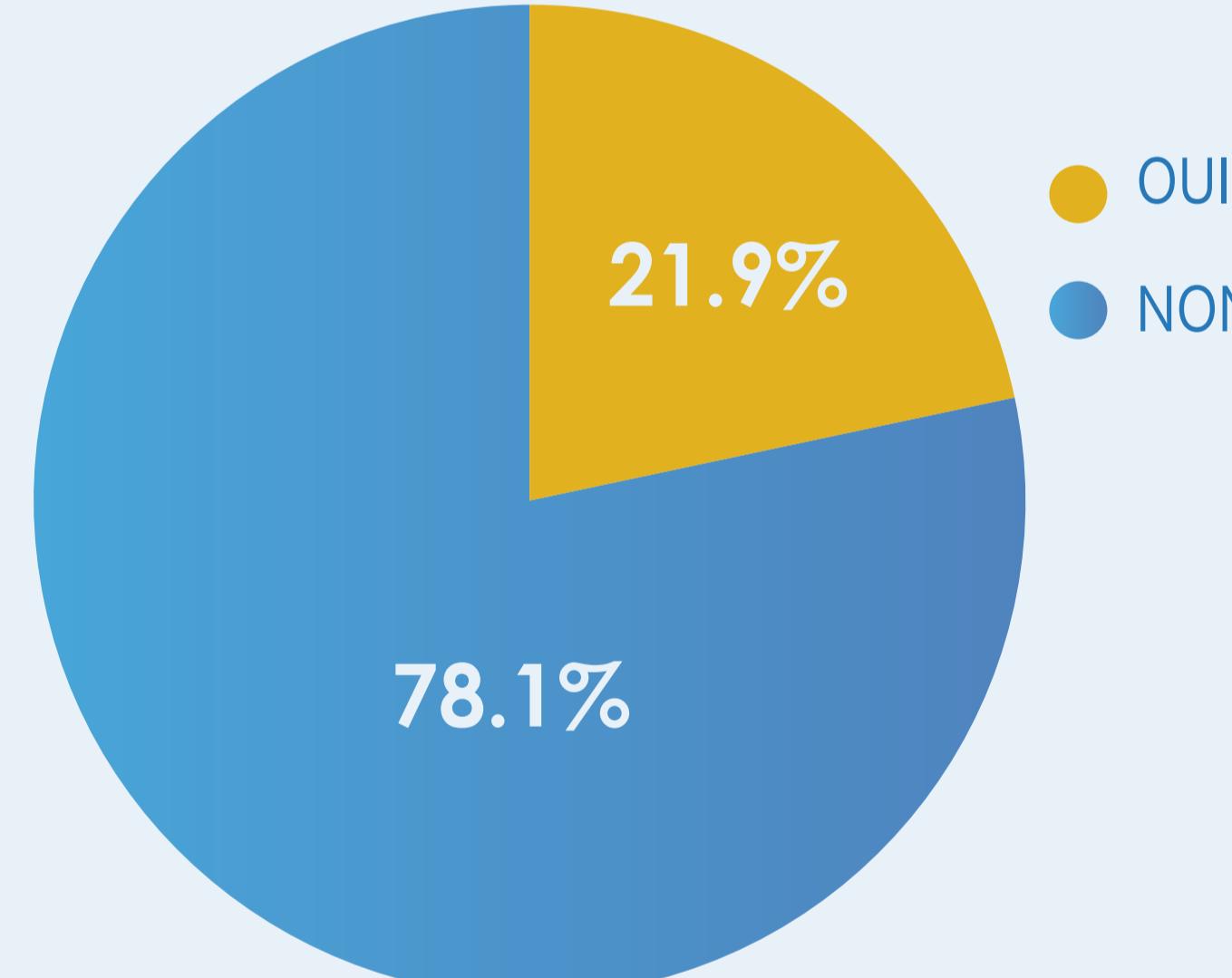
étape 7 Diffusion des résultats

étape 8 Proposition de pistes d'amélioration

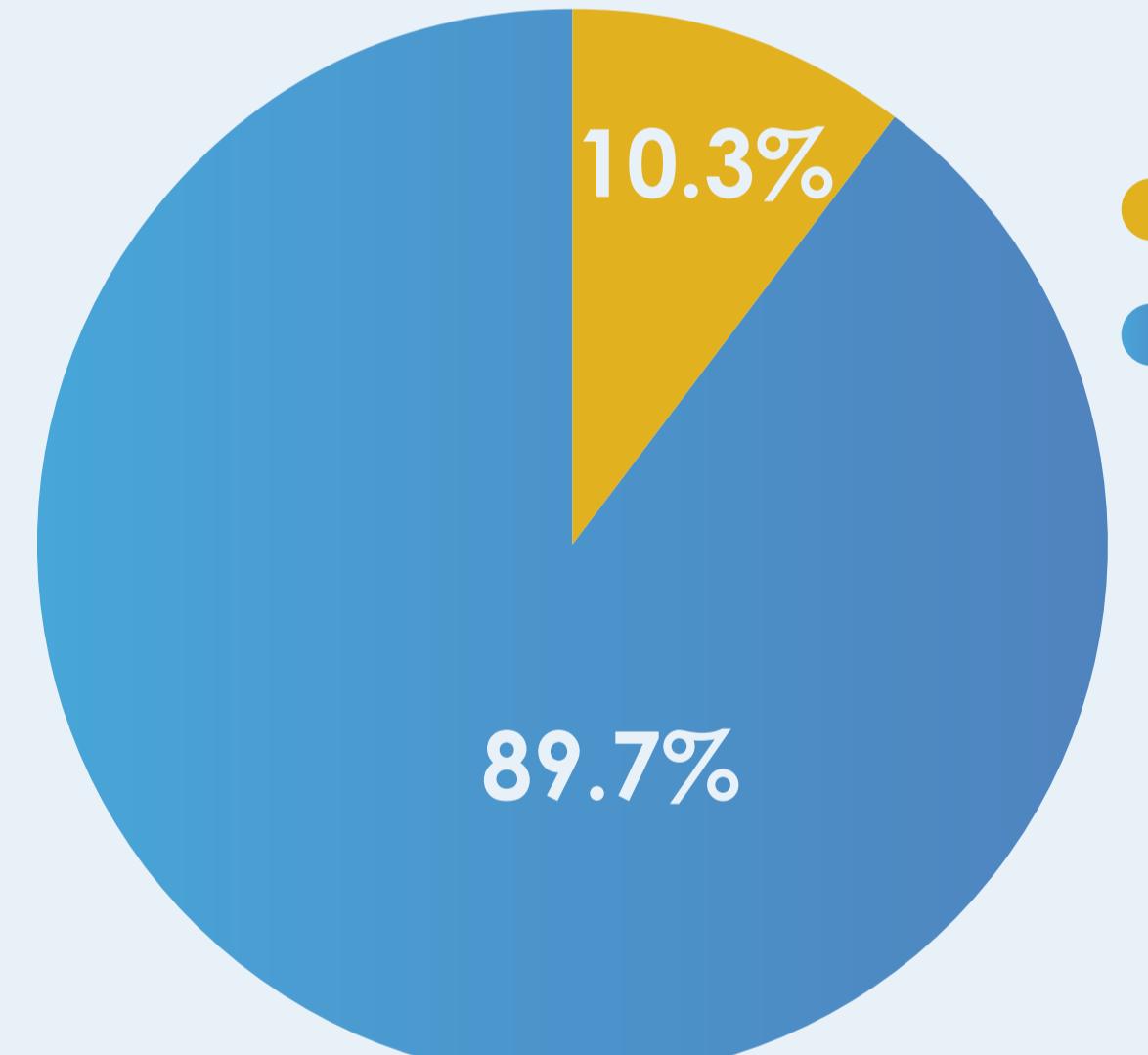
MÉTHODOLOGIE

Participation de 12 3C et de 49 établissements de santé sur les 58 établissements autorisés en cancérologie dans la région pour un total de 2349 dossiers audités.

Le compte-rendu de RCP retrouvé concerne le 1er acte thérapeutique

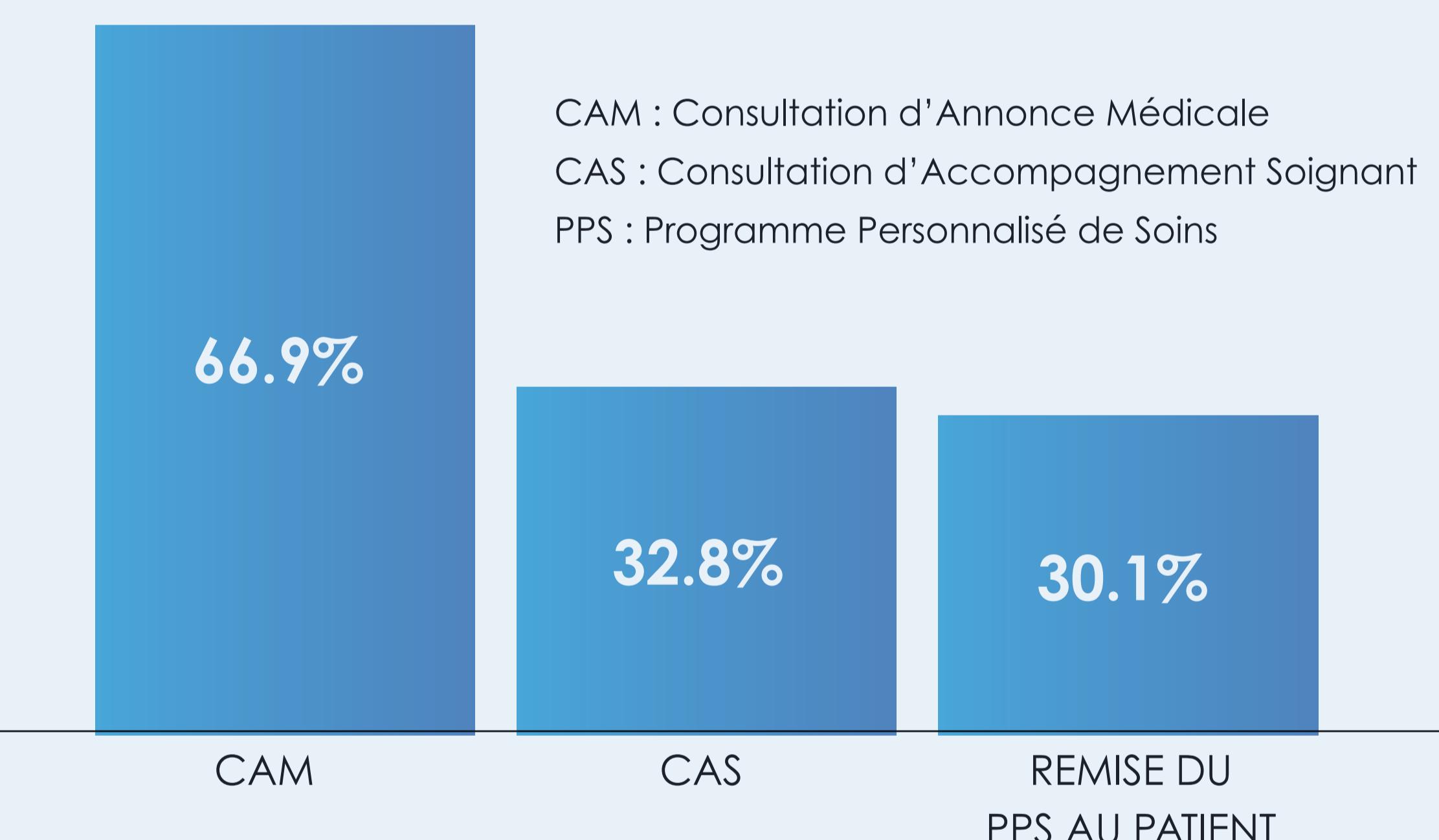


La RCP s'est déroulée avant le 1er acte thérapeutique



Traçabilité

CAM : Consultation d'Annonce Médicale
CAS : Consultation d'Accompagnement Soignant
PPS : Programme Personnalisé de Soins



Sélection des dossiers

	Objectif	Audit 2013	Audit 2015	Audit 2015 3C et ETS
La Consultation Médicale d'Annonce (CAM) est tracée	100 %	68.5 %	66.9 %	3C [32.1% - 93.7%] ETS [14.9% - 100%]
La Consultation d'Accompagnement Soignant (CAS) est tracée	80-100 %	33.7 %	32.8 %	3C [32.1% - 93.7%] ETS [14.9% - 100%]

PLAN D'ACTION RRC /3C

Objectifs Régionaux

- Améliorer la traçabilité de la RCP dans le dossier patient.
- Augmenter le taux de RCP concernant le 1er acte thérapeutique.
- Améliorer et harmoniser la traçabilité du dispositif d'annonce et de la remise du PPS au patient et aux professionnels de ville.

Plan d'actions 2016

- Mise en oeuvre du DDC pour l'ensemble des professionnels de la région afin d'optimiser la récupération des CR de RCP dans le dossier patient en utilisant le DCC.
- Rappel des recommandations d'organisation des RCP (indications standards)
- Etat des lieux organisationnel des CAM et CAS (orientation, traçabilité, remise du PPS, formation, supports d'information, conciliation médicamenteuse (VO) etc.) par établissement et par service.
- Mise en oeuvre du PPS régional informatisé dans le DCC.
- Mise en oeuvre des messageries sécurisées et de la compatibilité DMP.

Indicateurs cibles Régionaux

- 100% de CR de RCP dans le dossier patient.
- 92 % des patients bénéficient d'une RCP avant le 1er acte thérapeutique.
- 100% des IDE de CAS ont bénéficié d'une formation à l'annonce.
- 80 % des PPS remis au patient sont tracés.
- 50% des PPS transmis au MT sont tracés.

